



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des Elections,
de la Légalité
et de l'Environnement**

Arrêté n° DELE/BCBDE/2020-490 portant composition de la commission d'élus D.E.T.R.

VU :

- les articles L.2334-37 et R.2334-32 à 35 du code général des collectivités territoriales ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de M. Jérôme FILIPPINI en qualité de préfet de l'Eure et le procès verbal d'installation au 10 février 2020 ;
- l'arrêté n° DELE/BCBDE/2020-342 portant convocation des électeurs et fixant les modalités d'organisation des élections pour le renouvellement des membres de la commission de la dotation d'équipement des territoires ruraux - DETR ;
- le procès-verbal du 3 novembre 2020 concernant l'élection des membres de la commission D.E.T.R. ;
-

Considérant le renouvellement général des conseils municipaux organisé les 15 mars et 28 juin 2020 ;

Considérant que le département de l'Eure compte en 2020 :

- 583 communes de moins de 20 000 habitants dont 578 communes éligibles à la DETR ;
- 9 EPCI à fiscalité propre de moins de 60 000 habitants mais 11 EPCI éligibles , y ayant leur siège ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Eure,

ARRETE

Article 1er : La commission susvisée est désormais composée comme suit :

I - Représentants des communes n'excédant pas 20 000 habitants (5 sièges) :

- M. Frédéric DUCHE, maire des Andelys
- M. René DUFOUR, maire des Damps
- M. Michel FRANÇOIS, maire de Tillières-sur-Avre
- Mme Laurance BUISSIÈRE, maire de Daubeuf-la-Campagne
- M. Jean-Pierre FONDRILLE, maire de Neaufles-Saint-Martin

II - Représentants des établissements publics de coopération intercommunale n'excédant pas 60 000 habitants (6 sièges) :

- M. Jean-Paul LEGENDRE, président de la communauté de communes du Pays du Neubourg
- M. Philippe GERICS, président de la communauté de communes de Lyon-Andelle
- M. Michel LEROUX, président de la communauté de communes de Pont-Audemer-Val-de-Risle
- M. Alexandre RASSAËRT, président de la communauté de communes du Vexin-Normand
- M. Jérôme PASCO, président de la communauté de communes du Pays de Conches
- M. Vincent MARTIN, président de la communauté de communes de Roumois-Seine

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Eure est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Evreux, le 06 NOV 2020

Le Prefet,

Jérôme FILIPPINI